

La protection sociale : assurer l'avenir de l'assurance maladie

Déclaration du groupe de la CFDT

En préambule, nous voulons rappeler que la santé est l'un des secteurs de l'économie qui fait la richesse d'un pays. Elle représente 11,8 % du PIB (chiffres 2009), pas 11,8 % de charges ! La santé, c'est une activité de main-d'oeuvre performante, des services qui fonctionnent, des millions d'emplois. C'est un formidable secteur d'investissement.

Cependant, les dysfonctionnements dans l'organisation conduisent à une moindre qualité de la prise en charge des personnes et à une augmentation des coûts. Par exemple, par un recours excessif aux hospitalisations alors que les patients pourraient être pris en charge ailleurs.

Les dépassements d'honoraires des médecins deviennent insupportables. Ils représentent en 2010, 2,5 milliards d'euros, soit 12 % du total des honoraires perçus. Ce chiffre peut paraître modeste. Il l'est moins lorsque l'on sait par exemple que les chirurgiens en secteur à honoraires libres (85 % d'entre eux) facturent en moyenne 56 % de plus que le tarif opposable (*de 10 % au premier décile à 240 % au dernier décile*). Il ne s'agit pas de pointer une spécialité pour la stigmatiser mais de montrer que l'augmentation régulière des dépassements rend nécessaire une réforme structurelle du système, au-delà de la lutte indispensable contre les dépassements abusifs, qui concerne une minorité de médecins.

Les débats qui avaient eu lieu lors de la discussion de la loi HPST sur la médecine de ville, relancés actuellement au Parlement, nous renforcent dans notre conviction qu'il faut revoir les modalités d'installation des professionnels. De plus en plus de jeunes médecins ne veulent plus exercer en solitaire mais dans un cadre plus collectif. De nombreuses initiatives prouvent que le regroupement de professionnels, en développant des modes de rémunération différenciés, est désormais possible. Pour la CFDT, il est souhaitable que les professionnels s'emparent des différentes possibilités qui leur sont offertes pour s'organiser. Notre organisation soutient également la possibilité pour les organismes mutualistes de mettre en place un conventionnement spécifique dans le cadre de leurs réseaux de soins, thème en discussion au Parlement.

Par ailleurs, la CFDT souhaite que les débats en cours sur le médicament débouchent sur la transparence des coûts, le renforcement des règles de bon usage et une indépendance accrue de la formation des prescripteurs, notamment pour intervenir auprès des patients âgés. Le déficit de formation en gériatrie entraîne une inflation dans la prescription préjudiciable aux patients et aux dépenses sociales.

Quant aux débats sur le déficit :

– une partie du déficit est conjoncturelle : la crise économique entraîne une baisse des recettes. Ce débat n'est pas celui de la saisine, il faut que la France fasse les

bons choix en matière d'investissement pour l'économie de demain et entre autres dans le secteur de la santé ;

– une partie du déficit est structurelle. Est-il possible d'augmenter les recettes lorsqu'une partie de la population subit les conséquences de la crise ? Dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité des ménages, est-il possible de dégager des recettes supplémentaires pour l'assurance maladie ? La part que veut consacrer notre pays à ses dépenses de santé fait partie des débats essentiels qu'il faut mener, en gardant à l'esprit que plus le reste à charge des ménages augmente, plus le risque de renoncement aux soins s'accroît. Parmi les pistes de financement évoquées dans l'avis, la CFDT reste hostile au choix de la TV A qui pèserait comme l'indique l'avis « *sur le pouvoir d'achat, plus particulièrement sur celui des personnes disposant de faibles revenus* ».

Mais, pour la CFDT, toute augmentation des prélèvements qui serait consacrée à la santé doit obligatoirement s'accompagner d'une réorganisation du système de soins pour maîtriser les dépenses de santé, tout en apportant une meilleure réponse aux besoins de santé de la population. C'est la grande mission des agences régionales de santé dont l'objectif affiché est de permettre un décloisonnement des domaines d'intervention des différents intervenants du monde de la santé.

La CFDT a voté l'avis pour les priorités affichées qui rejoignent les orientations de notre organisation : garantir l'accès de tous aux soins ; organiser de manière plus efficiente le parcours de soins ; développer la prévention. La CFDT est aussi attachée à une bonne articulation entre l'assurance maladie et les organismes complémentaires en renforçant « *dans les contrats responsables les garanties d'égalité, de solidarité et de qualité* ».